

Nos tarifs 2024

Sur la base d'une heure de prestation

(Valables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Solution Confort

Ménage, repassage, vitres (TVA 10%)	Petit jardinage (TVA 20%)	<ul style="list-style-type: none"> Petit bricolage Soutien scolaire (TVA 10%) 	Garde d'enfant de plus et moins de 3 ans (TVA 10%)	<ul style="list-style-type: none"> Livraison de courses à domicile Assistance administrative (TVA 10%) 	<ul style="list-style-type: none"> Informatique et internet, conseils et dépannage Vigilance domicile (TVA 20%)
25,91 € HT	37,50 € HT	36,36 € HT	25,91 € HT	25,91 € HT	33,33 € HT
28.50€ TTC Si régulier Après crédit d'impôt 14.25 €	45.00€ TTC Après crédit d'impôt 22.50 €	40.00€ TTC Après crédit d'impôt 20.00 €	28.50€ TTC Après crédit d'impôt 14.25 €	28.50€ TTC Après crédit d'impôt 14.25 €	40.00€ TTC Après crédit d'impôt 20.00 €
30.00€ TTC 27,27 € HT Si ponctuel Après crédit d'impôt 15,00 €	<p style="text-align: center;">Nous vous remettons gratuitement un devis personnalisé pour toute proposition d'une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC, ou sur simple demande votre part.</p>				

Ce qu'il faut savoir :

- Frais de gestion de 5€ TTC/mois – Chèque CESU : majoration de 1.50 € / heure
- Concernant les frais kilométriques (pour des prestations d'accompagnement uniquement), si l'intervenante utilise son véhicule pour une sortie avec le client pendant la prestation, ils seront facturés à 0.70 €/km.
- Réduction ou crédit d'impôt : nos clients peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées. (Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts) - Explications détaillées sur le livret d'accueil



Pourquoi faire appel aux services d'ABS29 ?

- Simplicité : Vous n'êtes pas l'employeur, aucune formalité administrative, ABS29 prend tout en charge, le recrutement, le contrat, les déclarations URSSAF, la gestion des remplacements.
- Qualité : Différentes formules adaptées à vos besoins, les intervenantes sont rigoureusement sélectionnées, formées et embauchées en CDI.
- Sécurité : Intervenantes formées aux gestes de premiers secours, nous leur demandons leur extrait de casier judiciaire.